

Le traité de Paris de 1783

signé le 3 septembre, entre les représentants des treize colonies américaines et les représentants britanniques, il met un terme à la guerre d'indépendance des États-Unis. La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Le traité de Versailles, signé en 1783 entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne complète le Traité de Paris. Le Canada est maintenu en possession britannique.

Ce traité met fin à la guerre d'indépendance américaine en 1783. Par ce traité, la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance de ses Treize Colonies et leur accorde le territoire jusqu'au Mississippi. La province de Québec perd donc la partie sud des Grands Lacs qu'elle avait obtenue par l'Acte de Québec de 1774. Les marchands de Montréal qui avaient des comptoirs de traite dans cette région doivent les évacuer dans les deux ans suivant le traité. La question des frontières n'est toutefois pas complètement réglée. La frontière passe, comme aujourd'hui, au milieu des Grands Lacs, le lac Michigan étant entièrement en territoire américain. Cependant, à l'ouest du lac Supérieur et entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Maine, la question sera réglée plus tard.

- Reconnaissance par la Grande-Bretagne des États-Unis d'Amérique.
- Établissement des frontières entre les États-Unis et les colonies britanniques d'Amérique du Nord : Grands Lacs au nord, Mississippi à l'ouest, 31^e parallèle au sud.
- Garanties britanniques sur les droits des pêcheurs américains au large de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent.
- La France retrouve cinq villes de plus aux Indes.
- Reconnaissance des dettes britanniques.
- Restitution des prisonniers, des prises de guerre et des biens spoliés.
- Ratification du traité dans les six mois.